

Gland, le 7 octobre 2022

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2022

Présidence: M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.

Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder un crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 766'181.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;
- IV. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier;
- V. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022;
- VI. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP:

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Rupert Schildböck Karine Teixeira Ferreira